

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



france•2 france•3



TUTO VIDÉOS POUR LE FLASH TÉLÉTHON

Valorisation du terrain à l'antenne

Chaque année, à l'occasion du Téléthon, l'AFM-Téléthon et France Télévisions mettent à l'honneur à l'antenne les animations organisées partout en France, qu'elles aient lieu durant les 30 heures du Téléthon ou tout au long de l'année.

Objectif du téléthon 2026 : mettre à l'honneur toutes les animations par des séquences courtes de **10 à 30 secondes** filmées par les organisateurs eux-mêmes. Le but étant de montrer que le Téléthon est une fête populaire unique au monde et de montrer la diversité de vos animations Téléthon !

1 – CHOISISSEZ VOTRE MATÉRIEL

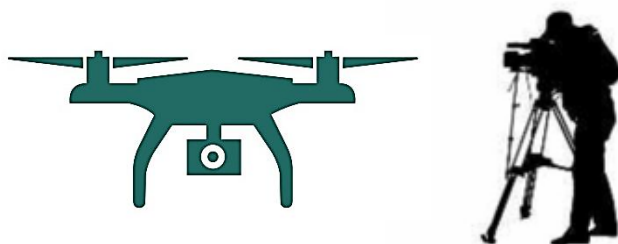
Smartphone

Filmer à l'horizontale (en mode paysage) vous permettra de réaliser des vidéos de meilleure qualité et d'avoir un cadre plus large. On évitera ainsi les bandes noires sur le côté qui manquent d'esthétique.



Matériel professionnel

Des images fixes, tournées prioritairement sur **trépied** (ou éventuellement monopode). Seules les images descriptives, homogènes et fluides seront diffusées. Il faut donc se concentrer sur une captation utile. Vous pouvez également capter des images à l'aide d'un **drone** si vous disposez du matériel et des autorisations nécessaires.



2 – DES CONSIGNES A RESPECTER

A. Évitez de zoomer

Le zoom dégrade la qualité de l'image donc rapprochez-vous ou faites avancer votre sujet, votre vidéo sera de bien meilleure qualité.

B. Évitez le contre-jour

Comme pour la photo, assurez-vous de ne pas être en contre-jour (la source de lumière est face à la personne qui filme et éclaire le sujet par derrière). En extérieur, la lumière du jour est idéale pour avoir de belles images. Évitez le filmer à la tombée de la nuit, on verra très mal votre sujet. En intérieur, l'idéal est d'avoir trois points de lumière : un face au sujet à filmer et un de chaque côté. Le plus important étant l'éclairage de face.

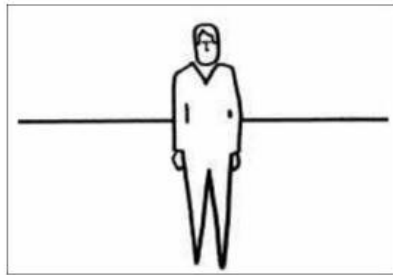
C. Filmez avec une posture stable

Évitez les mouvements brusques, respirez lentement, écarter les pieds et tenez le téléphone à deux mains. En cas de sujet fixe, privilégiez un trépied. Vous n'en avez pas ? Créez votre support téléphone avec un rouleau de papier toilette c'est facile à réaliser et très pratique !

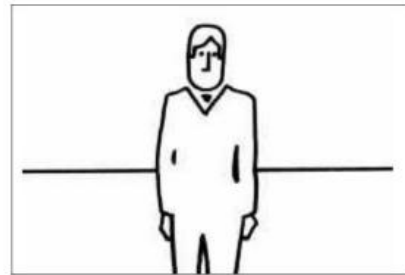


D. Les différents types de plans

Des images tournées en plans séquences au minimum de **10 sec et au maximum de 30 sec**. On entend par plan séquence, les séquences tournées de manière continue pendant la durée indiquée. La durée minimale et maximale des plans séquences est nécessaire à monter des résumés suffisamment descriptifs des animations réalisées. Des images de valeur moyenne en général, c'est-à-dire oscillant entre la hauteur totale d'un homme au maximum (plan moyen) et la hauteur située entre la tête et le genou au minimum (plan américain). Ces dimensions donnent une valeur dite moyenne à l'image c'est-à-dire permettant de voir en même temps des détails et un ensemble décrivant le contexte.

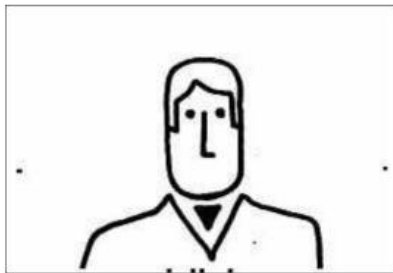


Plan moyen

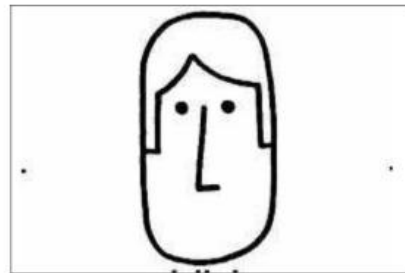


Plan américain

Des images de valeur serrée des participants, de la fête, de la joie. Il faut ici capter en gros plan de manière assez précise des regards, des visages, des mains qui se dressent, des pieds qui foulent le sol, qui dansent qui courent.

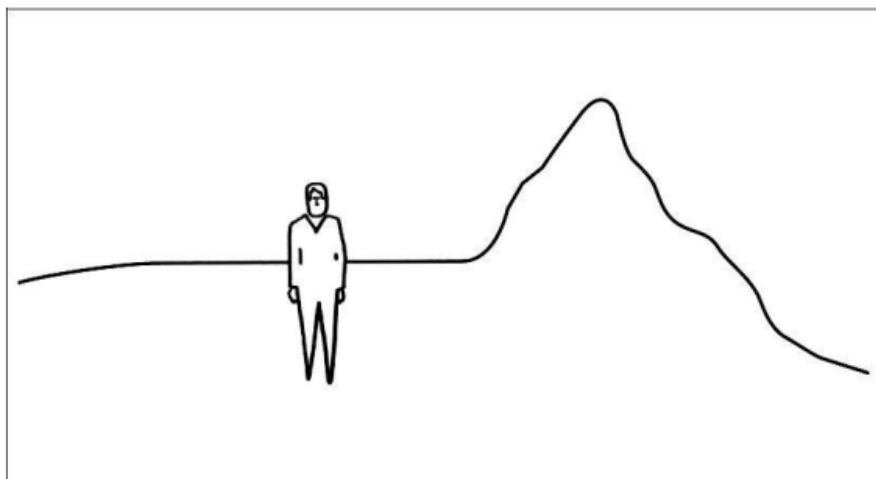


Plan rapproché



Gros plan ou détail

Des images générales de valeur large qui décrivent l'ampleur des animations. Les plans séquences généraux serviront à contextualiser le propos, à dire où nous sommes, quand nous sommes et qui participe. Les images devront inclure les participants dans un plan large avec en fonds de décor, un élément symbolique du lieu où il se déroule. Cela pourrait être une tour, un pont, une église, une montagne ou tout autre symbole emblématique du lieu où sont captées les images.



Plan général



Les séquences diffusées dans l'émission seront commentées en direct par les animateurs, de ce fait **le son devra être une ambiance générale n'incluant pas d'interview.**



Pensez à montrer des éléments qui montrent que nous sommes au Téléthon (ballons, banderoles...) et n'hésitez pas à rassembler un maximum de public. Nous devons savoir qu'il s'agit du Téléthon.

Vos images doivent être tournées de la meilleure qualité possible permise par votre téléphone (par exemple 1080p ou 4k -> que vous pourrez retrouver dans les paramètres de votre appareil photo)

3 – ENVOI DES IMAGES

A. Animations en amont du weekend du Téléthon

Veuillez envoyer vos images à mobilisation@afm-telethon.fr

Vous pouvez envoyer plusieurs séquences de 10 à 30 sec chacune pour un total de 3 à 5 min. Un montage de 20 à 30 sec sera réalisé par France Télévisions si les images sont retenues.

B. Animations le weekend du Téléthon

- Informations et mot de passe serveur FTV à venir

Attention : plus d'envoi possible après 12h le samedi du Téléthon.

➔ Pour des raisons de sécurité informatique nous aurons besoin d'identifier en amont l'adresse mail de la personne qui nous enverra les fichiers vidéo.

Pour voir quelques images du terrain prises lors du Téléthon 2025 (images professionnelles et amateurs), c'est ICI !



*Ou ici en
flashant le
QR code !*



4 – RAPPEL SUR LE DROIT A L'IMAGE



Dans le cadre de votre tournage, vous êtes susceptible de prendre des prises de vues de bénévoles et de mineurs.

Voici donc quelques réflexes à avoir lors de votre tournage :

A) Dans un lieu public :

La prise et publication d'une image réalisée dans un lieu public nécessitent une autorisation seulement si des personnes sont **isolées ET reconnaissables** (il faut que ce soit cumulatif).

B) Dans un lieu privé :

Il est nécessaire d'obtenir le **consentement formel et écrit** de la personne concernée (*si vous êtes concerné, veuillez remplir le [Formulaire d'autorisation](#)*).

Pour rappel, l'autorisation de publier une image est indispensable même si celle-ci a déjà été publiée sur un autre support. Si vous ne parvenez pas à obtenir l'autorisation des personnes reconnaissables, **floutez leur visage pour éviter toute contestation**.

C) Cas particuliers :

Pour les célébrités et personnages publics dans l'exercice de leur fonction ou de leur activité professionnelle, sous réserve que le traitement de l'image soit respectueux de leur personne, il n'est pas nécessaire d'obtenir leur autorisation individuelle.

Pour les mineurs, l'autorisation écrite et signée des représentants légaux de l'enfant est **toujours** nécessaire si le mineur est **identifiable**. S'il n'est pas identifiable, donc qu'on ne voit pas son visage, il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation.



En général, cette autorisation est transmise par l'école aux parents, avant chaque sortie scolaire. Si tel n'est pas le cas, le formulaire doit être rempli (*si vous êtes concerné, veuillez remplir le [Formulaire d'autorisation pour mineur](#)*).



Enfin, chaque personne concernée, si elle le souhaite, peut avoir libre accès aux prises de vue, en vérifier l'usage et en demander le retrait en exerçant sa demande à l'adresse indiquée sur l'autorisation ou en s'adressant directement à vous. Le cas échéant, la demande doit être réalisée par écrit et nous être transmise pour l'inscrire dans nos registres.

5 – AUTORISATION DE DIFFUSION A TITRE GRACIEUX



Je soussigné(e),, dans le cadre de la diffusion de l'émission « Téléthon 2026 » les 4 et 5 décembre 2026, autorise France Télévisions à procéder à la télédiffusion à titre gracieux, dans les conditions fixées à l'article 1 des conditions générales :

Lieux de prises de vue

Cette autorisation inclut le libre accès en streaming sur le site <http://www.france.tv> pendant 7 jours (les internautes ne peuvent pas télécharger la vidéo).

Je déclare à France Télévisions être l'auteur des images audiovisuelles transmises, et garantis France Télévisions contre tout recours ou action que pourrait former, à un titre quelconque, toute personne physique ou morale qui estimerait avoir des droits à faire valoir sur les images représentées en télédiffusion.

Fait à, le.....

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES

1) On entend par télédiffusion pour l'application de l'article premier une télédiffusion par voie hertzienne (y compris par satellite et par câble) à destination des territoires de la France (DOM/TOM inclus) et de la Tunisie. Les débordements naturels, au-delà des limites de ces zones, sont tolérés dans la mesure où ils s'effectuent en simultané et sans changement. FRANCE TÉLÉVISIONS pourra, en outre, en autoriser la mise à disposition (ou la transmission par tout moyen) à TV5 et aux organismes de télévision bénéficiant de la distribution culturelle internationale